



Barème d'honoraires

Transactions :

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur

- Moins de 100 000€ : 8 000€
- De 100 000€ à 179 000€ : 9 000€
- Supérieur à 180 000€ : 5 %



En cas de délégation, nos honoraires sont appliqués selon le barème de l'agence partenaire.